

Préavis n°1/2024 : Rapport de gestion et comptes 2023

Rapport de la Commission

Chers membres du Conseil et chers membres de la Municipalité, la commission chargée d'étudier le préavis n°1/2024 concernant le **Rapport de gestion et comptes 2023** est composée de Christine Reymond, John Haldemann et Manuel Favre.

Nous nous sommes réunis les mardis 14 et 21 mai. Nous avons passé en revue le rapport de gestion 2023, les comptes par ordre administratifs et les bilans comparés, tous trois rédigés par la Municipalité. Un rapport de révision des comptes effectué par une fiduciaire nous a aussi été transmis.

Nous avons soumis à Madame Brigitte Bütler, municipale en charge des finances, et à Madame Nicole Allemann, boursière communale, une vingtaine de questions. Nous tenons à les remercier toutes les deux pour leur disponibilité et les réponses claires apportées.

Au niveau de la gestion de la commune, voici différents points à retenir :

- En 2023, suite à la démission de notre ancienne syndique Véronique Brocard, une élection complémentaire a dû être organisée. Madame Brigitte Bütler a été élue municipale et Monsieur Alain Jaquier est devenu notre nouveau syndic.
- Au niveau des bâtiments :
 - Des travaux d'isolation ont eu lieu à l'appartement de la rue du village 24.
 - Il y eu un changement de locataire à la rue du village 13. La municipalité en a profité pour y effectuer quelques travaux de rénovation.
 - Des discussions sont toujours en cours pour faire avancer le projet de rénovation des bâtiments communaux. Celui-ci concerne, entre autres, le futur de la maison de commune et du battoir. Un projet détaillé des coûts devrait être établis en 2024.
 - Afin de mieux réussir vos grillades au refuge, la municipalité a fait installer une potence avec une grille au-dessus du foyer. Nous ne pouvons que vous conseiller d'aller y faire un tour et de profiter de cette installation ainsi que de la magnifique table, afin de partager un moment de convivialité en famille ou entre amis.
- Des travaux de renaturation du Valangon ont permis de remettre ce ruisseau à ciel ouvert. Une inauguration de ce site a eu lieu tout récemment.
- Des bancs publics ont été installés à plusieurs endroits de la commune afin de profiter de beaux points de vue lors de vos promenades.
- Le projet du Plan Général d'Affectation (PGA) continue d'être négocié et adapté en fonction des demandes du canton.

- Un compteur d'électricité a été installé sur le stocker de la STEP. Cette mesure montre les efforts de la municipalité pour analyser les coûts de ce stocker jusqu'au démantèlement complet de tous les éléments de la STEP.
- Comme régulièrement obtenues ces dernières années, les analyses chimiques des rejets de la STEP révèlent que les concentrations et rendements ne respectent pas la législation en vigueur. Le projet de raccordement à la STEP de la Sarraz avance et des travaux devraient être initiés en 2024. En parallèle de ceci, la mise en place de l'association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région Haute Venoge-Veyron (EHVV) suit son cours. Il est important de souligner que les rejets de la fromagerie ne pourront être acheminés sur la STEP de la Sarraz que lorsque la nouvelle STEP EHVV sera en fonction. D'ici là, des solutions devront être trouvées entre la fromagerie et la commune.

Au niveau des comptes de la commune, voici les points que nous voulions mettre en avant :

- Les comptes présentent un excédent de revenus d'environ 24kCHF sur un budget d'environ 1,1mio CHF. Un montant de 80kCHF a pu être attribué au « fonds de réserve général » pour les futurs travaux liés au séparatif du village.
- Les raisons principales de ce résultat très positif sont :
 - 21.401.1 : un revenu lié à l'impôt sur le bénéfice des personnes morales de 62kCHF alors que 20kCHF étaient prévus.
 - 21.404.0 : un revenu de 36kCHF de droit de mutation. Les droits de mutation sont liés à des ventes de bien immobilier entre privés, aspect qui n'est pas du tout prévisible par la municipalité.
 - 21.441.0 : des recettes et gains immobiliers de 40kCHF alors que 2kCHF étaient prévus.
 - 46.434.1 : un revenu de 26kCHF lié à des taxes de raccordements épuration de nouveaux appartements.
 - Ces différentes sommes ne sont pas prévisibles par la commune et représentent donc une belle surprise dans les comptes.
- La somme totale des charges de l'écolage (5) et de la sécurité sociale (7) a augmenté 310kCHF à 370kCHF entre 2022 et 2023. Cette augmentation, qui était partiellement prévue dans le budget, est conséquente. Tout indique que ces charges continuent à augmenter dans le futur et malheureusement, la commune n'a aucun levier pour inverser cette tendance.

Au niveau du rapport de révision par la fiduciaire. :

- Comme déjà mentionné lors de son rapport sur les comptes de 2022, la fiduciaire réinvite la municipalité à soumettre au conseil général un préavis sur les travaux de renaturation du Valangon. Ce point sera réglé dès ce soir avec le vote sur le préavis n°2/2024.

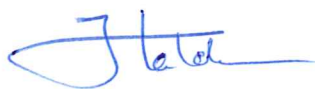
Pour conclure, la commission tient à remercier Madame Brigitte Bütler et Madame Nicole Allemann pour la tenue des comptes et félicite l'entier de la municipalité pour la bonne gestion de la commune.

A la vue des tous ces éléments, la commission propose aux membres du conseil d'accepter les points 1 et 2 du préavis 1/2024.

Christine Reymond



John Haldemann



Manuel Favre

